

**Compte rendu du Conseil Municipal de Gommeignies du 12/07/2023
Présidé par M. Benoît GUIOST, Maire**

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ	X				
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE			X		Benoît GUIOST	David LOCQUENEUX			X		Clothilde FRESSANCOURT
Carine FREHAUT	X					Pauline PETIT	X				
Maxime HONORE	X					James PIRET				X	
Christine BISIAUX			X		Clément PETITPREZ	Alexandra LERCH		X			
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART		X			
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ				X	
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER			X		Chantal PISSON						

Nombre de présents : 11 - Nombre de procurations : 4 - Nombre total de voix : 15

M. Benoît GUIOST, Maire ouvre la séance à 20H08

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Clément Petitprez est désigné secrétaire de séance

Point n° 2 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire propose à l'assemblée de parcourir le compte rendu de la réunion précédente pour pouvoir le valider et le publier.

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est fait.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance précédente tel qu'il est publié sur le site internet de la commune.

Point n° 3 : Adhésion de la Communauté de Communes au SIAVED

M. le Maire explique à l'assemblée le projet d'adhésion de la Communauté de Commune au SIAVED.

Le Syndicat inter arrondissement de Valorisation et d'élimination des déchets (ci-après « SIAVED ») est un syndicat mixte dit « fermé », régi par les dispositions des articles L.5711-1 et suivants du CGCT, qui fonctionne « à la carte » conformément aux dispositions de l'article L. 5212-16 du CGCT. Conformément à ses statuts, dans leur version approuvée par arrêté préfectoral du 29 décembre 2022, il est notamment habilité à exercer les compétences suivantes :

- Compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés qui comprend :
 - o Les opérations de transport, transfert, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des déchets et matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
 - o Les opérations de gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre tri avec extension des consignes de tri, les opérations de transport, de transit ou de regroupement, les refus de tri issu des opérations de tri et les quais de transfert ;
 - o L'exploitation, les travaux d'investissement, l'entretien courant et le gros entretien d'installations de traitement et de valorisation énergétique des déchets ;
 - o La création et la gestion intégrale des déchèteries ;
 - o La création et la gestion de recycleries [...]
 - o La création et l'exploitation des réseaux de chaleur ou de froid issus de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Energétique dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

M. le Maire explique que pour l'exercice de la compétence traitement des déchets, le Pays de Mormal a décidé, par délibération du conseil communautaire n°50-2023 du 4 juillet 2023, d'adhérer au SIAVED pour l'exercice de la seule compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de ce syndicat, et que conformément à l'article L 5214-27 du CGCT, les communes membres du Pays de Mormal doivent approuver l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Mormal au SIAVED.

Un document destiné à éclairer les organes délibérants devant se prononcer au sujet de l'adhésion de la Communauté de Communes au SIAVED et du transfert de la compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » à ce syndicat, a été joint à la convocation.

M. le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Nombre d'élus présents : **11** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 4 : Vote des subventions aux associations

Thierry Salomez, adjoint aux sports et aux associations, présente la situation actuelle sur les demandes de subvention des associations. Il explique que plusieurs associations ont été dissoutes au cours de l'année ou n'ont pas fait part de leur demande de subvention.

M. le Maire et M. Salomez, font un point sur les subventions exceptionnelles attribuées pour l'année 2023. Notamment pour les associations suivantes :

- USGC
- UNC/AFN : anciens combattants
- Société de Musique la Licorne
- Judo Club

M. le Maire explique à l'assemblée qu'une lettre va être envoyée aux associations avec la charte de respect des valeurs républicaines à signer par chaque association.

Une réunion avec les associations est organisée le 7 octobre 2023 pour expliquer le nouveau dossier de demande de subvention et répartir l'utilisation de la salle des sports.

Afin de garantir les dispositions légales de transparence dans le financement des associations et notamment l'attribution par le Conseil Municipal de subventions permettant aux associations de réaliser des manifestations ou opérations auprès des habitants de la commune, M. le Maire explique l'importance de l'engagement à stipuler dans la communication officielle de chaque association subventionnée, les subventions perçues l'utilisation qui en a été faite par l'association.

Il est également rappelé qu'en cas de dissolution, une association subventionnée par la commune doit d'engager à reverser l'excédent budgétaire soit au CCAS soit à une autre association de la commune.

Mme Fressancourt, conseillère à la communication, rappelle également la nécessité de lui envoyer la publicité pour les événements des associations sur la commune.

M. Louvrier s'abstient lors du vote.

Association	Subvention 2022	Proposition 2023	Association	Subvention 2022	Proposition 2023
Association Général des Familles de Gommegnies	1 900,00 €	1 900,00 €	APE	1 500,00 €	1 500,00 €
Art Image	125,00 €	-	Gymnastique Entretien Adultes (GEA)	600,00 €	-
COS du personnel	1 200,00 €	-	Judo Club	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité Sports et Loisirs	1 600,00 €	1 600,00 €	U.S.G.C.	5 000,00 €	5 000,00 €
Ordinamic	560,00 €	-	Sabots et crinières	125,00 €	125,00 €
Club de Tennis	500,00 €	500,00 €	Les Conteurs Electriques	125,00 €	125,00 €
Société de crosse « Les Amis Réunis »	400,00 €	400,00 €	Scrap@Gomm	125,00 €	125,00 €
UNC/ AFN	150,00 €	150,00 €	Association Syndicat Chasse et Propriétaires	350,00 €	350,00 €
Association de raquetiste de Gommegnies (ARG)	170,00 €	170,00 €	Les petits Lutins	125,00 €	-
Les randonneurs de la Licorne	130,00 €	130,00 €	Les crinières de Mormal	125,00 €	125,00 €
Société de Musique « La Licorne »	1 500,00 €	1 500,00 €	Festinote	1 500,00 €	1 500,00 €
Chorale « Coeurs en Choeur »	400,00 €	400,00 €	Association La Joelette Solidaire	125,00 €	-
Gribouill'Art	125,00 €	125,00 €	Good Vibes	125,00 €	125,00 €
Sauvons Notre Patrimoine	-	125,00 €	Les amis du relais de la licorne	-	125,00 €
Totaux	8760,00 €	7000,00 €		10825,00 €	10100,00 €

Subventions exceptionnelles 2023	Proposition 2023
<i>USGC (anniversaire 60 ans)</i>	3 000,00 €
<i>Société de musique « La Licorne » (Participation à l'ensemble des cérémonies commémoratives officielles - moyenne 5 / an)</i>	350,00 €
<i>UNC / AFN (Participation à l'ensemble des cérémonies commémoratives officielles - moyenne 5 / an)</i>	350,00 €
<i>Judo Club</i>	500,00 €
Totaux	4200,00 €

Nombre d'élus présents : **11**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **15**

Exprimés : **14**

Votes pour : **14**

Abstentions et nuls : **1**

Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 5 : Tarifs cantine et périscolaire pour l'année 2023/2024

M. le Maire explique que la société API a augmenté ses tarifs de restauration scolaire en janvier 2023, avril 2023 et septembre 2023 en lien avec les hausses du prix des matières premières. La commune a absorbé les hausses de janvier et avril sans répercussion sur le ticket de cantine. Cependant la hausse de septembre conduirait à vendre le ticket de cantine à perte. Par conséquent, il est nécessaire de répercuter les nouveaux tarifs sur le prix de vente du ticket de cantine.

Par conséquent, M. le Maire propose les tarifs suivants :

- **Familles de Gommegnies : 3,50 €**
- **Familles extérieures : 4,60 €**

M. le Maire propose au conseil municipal de passer au vote.

M. Louvrier s'abstient lors du vote.

Accueil de loisirs périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)						
Coefficients CAF	École Jacques Brel			École René Jouglet		
	Matin (1h15) 7h30 - 8h45	Midi (1h15)	Soir (2h) 16h30 - 18h30	Matin (1h) 7h30 - 8h30	Midi (1h15)	Soir (2h15) 16h15 - 18h30
QF < 369	0,30 €	0,30 €	0,50 €	0,25 €	0,30 €	0,50 €
370 < QF < 499	0,50 €	0,50 €	0,90 €	0,45 €	0,50 €	0,90 €
500 < QF ≤ 700	0,75 €	0,75 €	1,20 €	0,60 €	0,75 €	1,40 €
QF > 700 Habitants de Gommegnies	1,00 €	1,00 €	1,60 €	0,80 €	1,00 €	1,80 €
QF > 700 3ème enfant Habitants de Gommegnies	0,75 €	0,75 €	1,20 €	0,60 €	0,75 €	1,40 €
QF > 700 Habitants Extérieurs	1,60 €	1,60 €	2,60 €	1,30 €	1,60 €	2,90 €
Non allocataires Habitants de Gommegnies	1,20 €	1,20 €	1,90 €	1,00 €	1,25 €	2,25 €
Non allocataires Habitants Extérieurs	1,75 €	1,75 €	2,80 €	1,40 €	1,75 €	3,15 €
Accueil de loisirs du mercredi						

	ALSH avec cantine 9h - 13h30 (Accueil à partir de 7h30)	ALSH sans cantine 9h - 12h (Accueil à partir de 7h30)
QF < 369	4,25 €	0,75 €
370 < QF < 499	4,85 €	1,35 €
500 < QF ≤ 700	5,30 €	1,80 €
QF > 700 Habitants de Gommeignies	5,90 €	2,40 €
Habitants Extérieurs	8,50 €	3,90 €

Nombre d'élus présents : **11** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **14**

Votes pour : **14** Abstentions et nuls : **1** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 6 : Modification d'un emploi de catégorie C pour le service périscolaire

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'animateur à 32h, avec un diplôme dans les métiers du sport pour faire évoluer le service périscolaire et le temps ados.

L'objectif de maîtrise des coûts de fonctionnement étant primordial, il ne s'agit pas d'ajouter un poste mais de monter en compétences en recrutant, au fur et à mesure des départs, des agents progressivement plus qualifiés.

L'animateur devra exercer les fonctions suivantes :

- Animer le temps périscolaire, et le temps ados
- Concevoir et mettre en place des animations sportives, culturelles et touristiques à destination de tout public (enfants comme adultes)
- Assurer le service mobilité douce en Rosalie pour le ramassage scolaire du matin

Le poste sera publié sur le site internet de l'emploi territorial et les candidats dont le CV correspond à l'annonce seront reçus pour une sélection.

M. Le Maire demande à l'assemblée d'approuver la création de ce poste d'animateur dont les missions ont été présentées et demande l'autorisation de recruter un CDD si un candidat correspondant à la description du poste n'a pas été trouvé dans le corps des fonctionnaires.

Nombre d'élus présents : **11** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Usage des locaux communaux pour des cours d'anglais et tarification

M. le Maire expose la demande de Mme Bloquet, professeur d'anglais, proposant actuellement aux enfants de 6 à 10 ans d'apprendre l'anglais de façon ludique.

Les cours ont lieu actuellement le mercredi matin dans les salles Brassens, Mme Bloquet souhaiterait utiliser des locaux plus adaptés à son public notamment l'école Jouglet.

M. le Maire trouve l'idée intéressante et demande l'avis du Conseil Municipal. Les élus proposent une tarification de 20 € de septembre à juin ou comme alternative que Mme Bloquet propose 4 activités dans l'année ouverte à tous et gratuite.

M. le Maire propose de voter cette proposition.

Nombre d'élus présents : **11** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**
Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 8 : Informations et questions diverses

M. le Maire donne quelques informations sur les actualités :

- Le terrain multisport est fonctionnel

- Le chantier de l'école avance correctement malgré les intempéries. La charpente, la structure bois et la toiture seront posées pendant l'été. Une visite du chantier devrait être organisée mi-septembre.

- Un projet de chaudière à bois déchiquetés est à l'étude. Elle desservirait les ateliers communaux, le foyer rural, la mairie, la salle des fêtes et la bibliothèque en énergie. Une demande de subvention doit être faite pour le projet.

- Le 13 juillet : organisation par la mairie du pique-nique républicain à 20h derrière la mairie, défilé avec distribution de lampions aux enfants à la salle des fêtes à partir de 22h, et feux d'artifice à 23h au stade.

M. Benoît GUIOST, Maire, clôture la séance à 21H56